

Le RUSÉ



www.leruse.fr

Journal impertinent, insolent et humoristique
du Réseau Unitaire Social et Ecologique

ruse62@yahoo.fr

Edito

Ils ont gagné ! 272 salariés de l'ex-société SeaFrance ont remporté leur combat : la justice a reconnu que l'ancienne compagnie de ferries avait procédé à des licenciements abusifs et n'avait pas assumé le reclassement des salariés licenciés lors des plans sociaux de 2009 et 2010. Bilan : même si l'on ne connaît pas précisément le montant des indemnités, celles-ci devraient tout de même coûter plusieurs millions d'euros. Dans un premier temps. Car l'avocat des ex-SeaFrance a d'ores et déjà annoncé que 300 autres dossiers, concernant cette fois le PSE 3, devraient prendre le même chemin. Avec, on l'espère, le même résultat. Ce serait, enfin, un signal fort envoyé aux patrons des entreprises, petites ou grandes : non on ne peut pas licencier impunément des salariés sans cause réelle et sérieuse. Oui, il arrive que les « petits » gagnent contre les « gros ». Et ça c'est une vraie bonne nouvelle.

Tout est bien qui finit bien

Certains avaient dit qu'il s'agissait d'une rencontre du « pot de terre contre le pot de fer », d'un combat perdu d'avance, et pourtant il arrive encore que des « David » fassent mordre la poussière à des « Goliath ». Pour preuve la belle victoire que vient de remporter un salarié calaisien de l'Education Nationale sur son administration.

Ce maître-auxiliaire en CDD depuis 1989 (eh oui, 20 ans de contrats précaires ça existe dans le public) signe un CDI (contrat qui devient à la mode dans la fonction publique) en 2006. En 2008, alors que son état de santé se dégrade, il est contraint d'être en arrêt pour une longue période. A son retour, ne pouvant plus occuper de fonction enseignante, il réintègre, en mi-temps thérapeutique, l'Education Nationale sur un poste administratif. Poste qu'il connaît parfaitement pour avoir enseigné la matière.

A la fin de cette période, faisant peu de cas de la situation de ce salarié, la très zélée rectrice sarkozyste d'Académie décide de signifier son licenciement sans lui proposer de solution de reclassement ce qui est illégal au regard de son CDI. Et comme si cela ne suffisait pas, la procédure de licenciement est « bazarée »

au point que l'ex-enseignant aura toutes les peines du monde à percevoir ses allocations chômage. Décidément, tous les moyens sont bons pour dégraisser le mammoth, même ceux qui ne respectent ni les personnes ni la législation du travail !

Quelque peu désemparé, l'homme remercié de façon cavalière par l'institution publique à laquelle il a consacré plus de vingt ans de sa vie décide de prendre contact avec le Député européen, Jacky Hénin. Après des démarches infructueuses auprès de la Rectrice d'Académie qui campe sur ses positions, le Député interpelle alors le Ministre de l'Education de l'époque : **Luc Chatel**, sur la décision illicite de la Rectrice. Pour toute réponse le ministre invite l'intéressé à « *se rapprocher du département des examens et concours afin de s'informer des modalités de recrutement des différents corps d'agents administratifs* ».

Fort de café tout de même, vous interpellez le ministre sur un licenciement illicite, et il vous conseille de passer un concours pour récupérer votre poste. Pour caricaturer la situation, vous l'informez que l'on vous a injustement jeté par la fenêtre et il vous explique com-

ment ré-entrer par la porte, à condition d'avoir un passe-partout. Si certains se posaient la question de savoir pourquoi il fallait virer la droite du Gouvernement, on peut leur répondre que s'ils avaient reçu ce genre de courrier, cela leur aurait ôté tout doute.

La situation étant dans l'impasse du côté de l'Institution, le Député européen et le syndicat saisi par le salarié menaient alors une action à double détente : le premier auprès du Défenseur des Droits (ex-Médiateur de la République), le second par un recours devant le Tribunal Administratif, preuve au passage que le politique (quand il est issu de la vraie gauche) et le syndical tirent dans le même sens, n'en déplaise à des pseudo responsables syndicaux qui affirment qu'il ne faut pas mélanger les genres.

Résultat, le Défenseur des Droits, après examen de la situation, adressait au salarié et à Jacky Hénin, la réponse suivante : « *le Conseil d'État a érigé en principe général du droit l'obligation, pour un employeur public, de reclasser dans un autre emploi un agent public dont il a été médicalement constaté que celui-ci se trouve de manière définitive atteint d'une inaptitude physique à occuper son emploi. L'employeur ne doit prononcer le licenciement de l'intéressé* ».

Suite p 2

Le dessin

Chaque semaine notre dessinateur Babouse, revient sur l'actualité à sa manière...



En bref... En bref... En bref...

Bilan

Suite à la brève parue dans le Rusé n° 180, la presse est revenue sur le départ du dir' com' de l'agglomération dans son édition du 12 septembre. Un article dans lequel on apprend que ce qu'Alain Testa retiendra de son travail à l'agglomération, c'est « *le changement de nom, quand nous avons transformé la CAC, Communauté d'Agglomération du Calais, en Cap Calais Terre d'Opale.* » Et c'est tout à fait vrai : c'est à ça qu'on peut résumer les 4 années de présidence de l'agglomération sous Philippe Blet. Maigre, non ?

Décalage

Vous accepterez nos excuses pour le décalage à la semaine prochaine de deux sujets pourtant d'actualité. Le conseil municipal du mercredi 12 septembre, et le jugement du tribunal d'instance de Calais concernant SeaFrance en date du vendredi 14 septembre (voir édito). La fête de l'Humanité étant passée par là, une bonne partie de l'équipe de rédaction s'est trouvée indisponible. Les voyages formant la jeunesse, nous ne doutons pas qu'ils nous soient revenus plus en forme que jamais.

On y pense

L'avez-vous noté ? Désormais, chaque vendredi à partir de 18 h, vous pouvez venir à l'Atelier prendre un verre entre copains, papoter, taper les cartons ou même, soyons fous, parler politique... Il en faut pour tous les goûts... Rendez-vous donc ce vendredi pour découvrir les prochaines dates des soirées déjà programmées.

Ouverture de l'Atelier
Tous les vendredi soir
à partir de 18 h
Bd de l'Egalité

On le note

Attention,

la soirée patoisante initialement programmée le 13 octobre est reportée. Nous ne manquerons pas de vous informer dès que possible de la nouvelle date retenue. D'ici là vous pouvez déjà en parler autour de vous : les places seront limitées.



Conférence de presse de rentrée de la section calaisienne du PCF

La presse locale semble oublier que lorsque la section calaisienne du Parti Communiste Français l'invite à une conférence de presse, c'est surtout pour passer un message politique et pas pour alimenter la rubrique cancan de cage d'escalier du journal.

Les membres de la direction locale du PCF, avaient fait de ce point presse de rentrée, l'occasion de parler, bien sûr, de son organisation en vue des prochaines échéances, mais aussi et surtout de l'actualité politique et sociale. Or, les articles ont surtout rendu compte de la démission du secrétaire de section, et cela alors même que l'intéressé avait commenté sa décision d'« anecdotique ». Puisque la presse locale a occulté les autres points abordés lors de ce point presse, nous vous les livrons ici :

- Les communistes se réjouissent du redémarrage des bateaux de feu SeaFrance, toujours sous pavillon français, sous un nom différent : **My Ferry Link**. Ils rappellent que, contre vents et marées (et l'indifférence des autres partis locaux), ils ont soutenu, dès le début, l'initiative des salariés réunis en SCOP. Ils soulignent que les comptes ne sont pas clos pour autant avec la SNCF qui a le devoir moral et l'obligation légale de revitaliser le territoire.

- Comme beaucoup de Français, les communistes sont inquiets de la situation au regard de l'emploi. En effet, les plans sociaux, les restructurations et délocalisations se multiplient et le Gouvernement tarde à mettre en œuvre les promesses de campagne présiden-

tielles à savoir : la redynamisation de l'industrie, des mesures contre les délocalisations des entreprises et les licenciements boursiers (pour exemple, bien qu'on dise PSA en fâcheuse posture pour justifier la vague de licenciement et la fermeture de l'usine d'Aulnay, l'entreprise a réalisé près de 900 millions d'euros de bénéfices dont 250 seront redistribués aux actionnaires).

- C'est également le traité de stabilité européen (ou plutôt traité d'austérité européen), que le candidat Hollande fustigeait et promettait de renégocier, et que le Président Hollande veut faire appliquer, au mépris même de l'opinion de son propre camp. Les communistes réclament la tenue d'un référendum sur ce traité qui prône l'abandon de tout un pan de notre souveraineté en matière budgétaire et nous plongerait dans l'austérité à perpétuité.

- Dans cette optique, les membres du secrétariat ont rappelé que des initiatives sont prévues ou ont déjà commencé. Ainsi, une pétition pour la tenue d'un référendum sur le traité de stabilité européen circule et plusieurs centaines de signatures ont été récoltées. Toujours sur ce sujet, à l'appel d'organisations associatives, syndicales et politiques, une grande manifestation aura lieu le 30 septembre prochain contre le traité d'austérité et pour exiger qu'un large débat démocratique ait lieu.

- Ajoutons encore que le 9 octobre, à l'appel de 190 organisations syndicales européennes, des manifestations dans les grandes villes pour obtenir des mesures d'urgence en faveur de l'industrie et de l'emploi sont prévues.

- Enfin un dernier mot sur la conférence de section du PCF, à la « Belle Pêche » à Hames-Boucres, le 13 octobre prochain, lors de laquelle les militants seront amenés à s'exprimer sur la nouvelle organisation du Parti, avec en ligne de mire les prochaines échéances électorales de 2014.



Poil à gratter

Deguines dépité

L'adjoint à la culture n'a pas caché sa surprise en découvrant la délib' visant à désigner des représentants de la ville au conseil portuaire « *Je découvre avec cette délibération que je ne suis plus représentant de la ville alors que j'étais suppléant au conseil portuaire et j'aimerais savoir pourquoi je ne le suis plus.* » La réponse de Natacha Bouchart tombait comme un couperet : « *Je n'ai pas de réponse à donner, c'est une question de groupe.* » Fermez le ban. En sortant du conseil on n'avait qu'une question en tête : à quand la destitution ? La réponse est tombée le surlendemain dans la presse : Natacha Bouchart réclame la démission d'Antoine Deguines. Espérons qu'elle est patiente...

Hôpital : info

Chacun s'en est rendu compte, l'hôpital a connu cet été un certain nombre de turbulences. La volonté affichée par la direction et un certain nombre de représentants du conseil d'administration, de déménager dans l'urgence s'est heurtée de front aux conditions de sécurité et donc forcément à ceux qui les font respecter. Résultat, un bazar sans nom, des congés bousculés pour rien...

Hôpital : intox ?

Comme si tout cela ne suffisait pas, voilà que circule une info sur la capacité de l'hôpital à régler ses fournisseurs. Selon un « bruit qui court », plusieurs millions d'euros seraient en jeu et le paiement de ceux qui ont effectué une partie des travaux pas possible avant de nombreux mois

(on parle même de presque un an). Nous partons donc à la recherche d'informations concrètes, afin d'éviter la diffusion d'informations erronées.

Le compte est bon ?

Natacha Bouchart l'a annoncé fièrement dans son discours introductif lors du dernier conseil municipal : le feu d'artifice prévu le 14 juillet et finalement tiré en août pour cause de météo capricieuse a rassemblé 10 000 personnes sur la plage. Décidément elle nous épatera toujours la mairesse de Calais. Elle a réussi à dénombrier la foule qui assiste à ce rendez-vous traditionnel. On l'imagine grimée sur les épaules d'un de ses adjoints et comptant consciencieusement les nombreux spectateurs : 873..., 2333..., 8172..., 10 000 !

Suite de la p 1

que dans le cas où le reclassement s'avère impossible... Au regard de ces éléments, nous sommes intervenus auprès de Madame le Recteur de l'Académie de Lille, en lui demandant de retirer l'arrêté de licenciement, puis de procéder à un reclassement sur un poste administratif et, dans l'hypothèse où ce reclassement s'avèrerait impossible, de vous délivrer un certificat de travail, ainsi qu'une attestation destinée à Pôle emploi, conformes aux règles du code du travail... Madame le Recteur a écouté nos arguments. Elle vient de nous exposer qu'elle avait décidé de retirer cet arrêté de licenciement et qu'elle mettait tout en œuvre pour vous proposer un poste en vue de votre reclassement. Par ailleurs, elle nous indique qu'un nouveau certificat de travail a été établi... »

Pour conclure, le salarié assisté d'un syndicat et d'un parlementaire (et grâce à l'intégrité d'un médiateur) a donc remporté sa bataille contre l'administration, il est depuis la rentrée le nouvel intendant d'un collège du Calais. Nous lui souhaitons bonne réussite dans ses nouvelles fonctions.

Ryckboer plus fort que Jack Bauer...?

On connaissait le héros de la série *24 heures chrono*, doué comme personne pour déjouer les complots terroristes et autres calamités en tout genre. On connaît moins Ryckboer, doué du don de divination ! En effet, les Calaisiens savent qu'un projet est porté par l'agglomération et l'OPH en vue de créer une nouvelle école d'art bd Jacquard. Monsieur Ryckboer nous apprenait ainsi dans une édition récente du Nord Littoral que le futur équipement pourrait être coiffé d'une flèche de 18 m et d'un jardin des arts ouvert à la population, alors même que les candidatures des différents maîtres d'œuvre ne seront connues des élus et de l'OPH qu'à la fin du mois de septembre. Au delà du trouble, une bonne nouvelle donc... si les fans de série américaines pleurent la fin de 24, qu'ils se consolent en sachant qu'un super héros veille sur le territoire du Calais !

La police municipale au tribunal

L'audience du tribunal de grande Instance de Boulogne-sur-Mer relative à la falsification de PV par des salariés de la ville de Calais (membres du service du stationnement payant, et membres de la police municipale), s'est tenue mardi dernier. Il est reproché à ces salariés d'avoir modifiés des PV, pour les rendre nul. Comment est-ce possible ? Il s'agit, ni plus ni moins que de modifier le numéro d'immatriculation sur la souche du PV pour exonérer le premier verbalisé de son PV.

Sauf que l'affaire, tourne au vinaigre quand le propriétaire d'un véhicule 282 XX 62 reçoit une demande de paiement majorée (puisqu'il n'a pas réglé l'amende forfaitaire) pour un PV qu'il n'a jamais eu et qui dans les fait a été attribué au véhicule 202 XX 62.

Des modifications destinées à rendre service, qui à un ami, qui à un collègue... Une pratique qui n'a rien rapporté financièrement aux mis en causes, mais qui pourrait leur coûter cher. En effet, la demande de condamnation requise par le procureur de la république contre les agents municipaux ne se limite pas à une peine de prison avec sursis. Il y a surtout la demande d'inscription au volet numéro 2 du casier judiciaire. Une sanction qui serait très lourde de conséquences.

Si la justice décidait au-delà d'une peine symbolique, l'inscription au casier, cela ouvrirait alors la porte à la tenue d'un conseil de discipline de la fonction publique qui pourrait prendre une décision allant jusqu'à la révocation.

Une situation qui n'est pas à souhaiter, d'autant qu'apparemment personne n'a été lésé dans cette affaire.

Un personnage aura réussi (dans cette triste affaire) un tour de force exceptionnel, « faire rire » le président du tribunal. Le chef de la police municipale a réussi à déclarer qu'il n'était au courant de rien.

Espérons qu'enfin la sagesse revienne. Que sanction adaptée il y ait et que chacun en vienne de nouveau à la notion de défense des services publics.